



UNION DES COMORES
MINISTRE DE LA PRODUCTION, DE L'ENVIRONNEMENT,
L'ENERGIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT
DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS

PARC NATIONAL DE MOHELI (PNM)

Termes de Références

**CHARGÉ(E) DE MISSION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN
ET COTIER**

1 - Présentation du contexte du PNM

Créé en avril 2001, le Parc National de Mohéli abrite un patrimoine naturel terrestre et marin de grande qualité avec plusieurs espèces d'un grand intérêt biologique et fortement menacées ou classées comme très sensibles sur les conventions internationales (Tortues, cétacés, dugong, poissons, mollusques et invertébrés des massifs coralliens, Roussette de Livingstone, maki et nombreuses plantes forestières endémiques ou précieuses).

La mission du parc est la conservation des habitats et des espèces de ce vaste territoire marin et terrestre, récemment enrichie par le nouveau décret N° 015-188 / PR du 27 Novembre 2015.

Il doit aussi gérer les stocks de poissons en développant une pêche durable compatible avec la protection des habitats coralliens en particulier, tout en permettant l'alimentation de la population des villages du parc.

Parmi toutes ces missions, la connaissance et la conservation du patrimoine marin est affichée comme prioritaire. Pour cela l'équipe du parc toute entière, s'investit aux côtés des chargés de missions responsables de la mise en œuvre de leurs programmes validés par le directeur.

Dans ce cadre, le chargé de mission environnement marin doit jouer un rôle majeur aux côtés de ses collègues responsables des autres missions tout aussi importantes et complémentaires.

2 – Mission du chargé (e) de mission de l'environnement marin et côtier

Placé sous l'autorité directe du directeur du PNM, à qui il rend compte, le chargé de mission environnement marin et côtier est chargé de :

Principales missions :

- Faire le suivi-monitoring des cibles des conservations du PNM, en particulier : (1) les récifs coralliens, (2) les mangroves, (3) les herbiers marins, (4) les tortues marines, (5) les dugongs, (6) les mammifères marins (7) les pêcheries, incluant l'évaluation des stocks et des prises que ainsi l'amélioration des technique des pêches (poissons, poulpes).
- Evaluer régulièrement l'état de dégradation des milieux et proposer des solutions aux problèmes identifiés, notamment les problèmes de l'érosion des plages et des zones côtières et du littoral, de l'érosion des sols en amont...
- Proposer et mettre en œuvre les actions de gestion marine, côtière et insulaire, en vue de la conservation du patrimoine biologique marin, côtier et insulaire, du parc, en accord avec les besoins de la pêche pour les communautés. Ce travail se fera dans le cadre d'un PTA (Plan de Travail Annuel) conçu et budgétisé par le chargé de mission pour la partie qui le concerne.
- Proposer et mettre en œuvre les actions destinées à une pêche durable, aux techniques non destructrices.
- Coordonner et superviser les missions d'études et des recherches réalisées dans la zone du PNM par des intervenants extérieurs, et relatives à ses domaines d'intervention,

- Traiter et publier les données collectées liées au cadre de ses missions,
- Appuyer le directeur du PNM dans la recherche de partenariats techniques et scientifiques avec les institutions et les organismes appropriés,
- Renforcer la présence du PNM au sein des réseaux scientifiques internationaux, notamment dans les domaines de la connaissance et de la gestion du domaine marin tropical.

Autres missions

- Participer à la préparation du budget annuel et des documents des planifications des activités du PNM,
- Préparer les modules des formations et dispenser les formations destinées à renforcer les capacités des rangers, des écogardes et des acteurs impliqués aux missions de suivi écologique, de surveillance et de protection des cibles de conservation,
- Travailler en étroite collaboration avec toute l'équipe du parc et en particulier avec les autres chargés de mission pour une harmonisation et une cohérence des actions,
- Participer à la préparation et à la mise en œuvre des activités de communication, d'éducation et de sensibilisation, en particulier celles directement à la protection des écosystèmes marins et côtiers,
- Encadrer et assister les étudiants et stagiaires placés sous sa responsabilité par le Directeur du PNM,
- Contribuer à des présentations et des conférences au public et aux spécialistes sur son domaine d'intervention.

3 - Qualification et expériences requises

- Formation académique minimum Bac + 4 : Ecologie, Biologie marine, exploitation des ressources halieutiques, Science de l'environnement ou domaine équivalent,
- 5 ans minimum d'expérience professionnelle, dont trois dans le domaine du suivi et de la protection de l'environnement marin et côtier,
- Bonne connaissance du milieu de la pêche professionnelle locale,
- Grande rigueur exigée pour le fonctionnement administratif et les missions de terrain,
- Plongeur niveau 2 ou à défaut, certificat médical de non contre-indication à la plongée,
- Pratique de l'apnée souhaitée,
- Excellente maîtrise du français écrit et parlé et une bonne connaissance de l'anglais,
- Grande aptitude à la rédaction des notes et des rapports,
- Bonne maîtrise des logiciels de rédaction, de communication, de gestion des bases de données et de cartographie. (Word, Excel, SIG, Power Point, gestionnaire de données ...).
- Excellentes compétences interpersonnelles, aptitude à communiquer efficacement, tant oralement que par écrit
- Dynamisme, créativité, rigueur, probité,
- Nationalité Comorienne

4- Durée, résidence et lieu de travail

La durée du contrat est indéterminée avec période probatoire d'un an. A la suite de cette période, le chargé de mission bénéficiera d'un contrat à durée indéterminée, applicable selon les règles administratives en vigueur.

La résidence est à Nioumachoi avec le poste de travail au siège du PNM.

Interventions dans tout le périmètre maritime, insulaire et côtier du PNM.

Disponibilité nécessaire pour déplacements ponctuels à caractère national ou international, dans l'Union des Comores et dans d'autres pays de la Région notamment.

5- Rapports

Le chargé de l'environnement marin et côtier remettra au directeur du PNM à la fin de chaque trimestre, un rapport d'activité dans lequel il décrit et analyse les activités qu'il a réalisées au cours des

trois mois écoulés, fera le point sur les retards et problèmes rencontrés, décrira les adaptations et solutions développées.

A la demande du directeur, il participe à la rédaction des rapports semestriels et annuels du PNM.

Au début de chaque année, il publie sous la responsabilité du Directeur du PNM, un rapport technique sur l'état de l'évolution des cibles de conservation et des écosystèmes qu'il a suivies au cours de l'année passée.

6- Evaluation

L'évaluation de la mission du chargé(e) de mission sera effectuée annuellement par le Directeur du PNM.

7 - Informations complémentaires et contacts

PNM 772 6178 (Secrétariat), 334 7352 (Directeur)

Site web : <http://noe.org/protoger/programme/parc-national-de-moheli/rejoindre/>

Candidature à adresser à Parc National de Mohéli, Nioumachoi, Ile autonome de Mohéli, Union des Comores, avec lettre de motivation, CV et copies de diplômes (original + copie), avant le 25 Mai 2016.

N.B :les dossiers envoyées par courriers électroniques ne seront pas étudiés.

Seuls les candidats retenus seront contactés pour une interview éventuelle ou pour le recrutement définitif.